COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical
du 6 février 2025

Présents : **Mesdames** BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude; CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CHANOURDIE Patrick, COMBE Emmanuel, CHASSAGNARD Roger, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFON Jean-François, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MORENA Jean-Philippe, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

L'ordre du jour sera le suivant :

1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT
    a. Mot du Président
    b. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
    c. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION
    a. Travaux sur la modification des statuts : secteurs géographiques, Vice-Présidents, commissions thématiques
    b. Personnel : recrutement, contrat collectif santé, mission de contrôle de concession
    c. Evènements : réception Eclairons Demain, Carrefour des Collectivités
3. FINANCES
    a. Frais de secrétariat
    b. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire
    c. Répartition de la redevance de concession pour 2025
    d. Répartition de la TICFE pour 2025
    e. Article 8 - Répartition
    f. Complément Article 8 - répartition
    g. Part Couverte par le Tarif
4. ECLAIRAGE PUBLIC
    a. Point sur le programme de Eclairons Demain 2023-2025
    b. Prochains travaux de la commission : Exploitation Maintenance des Installations, Investissement quelles orientations ?
5. ELECTRIFICATION RURALE - CONCESSION
    a. Programmes FACE 2025 - arbitrage et validation des affaires
    b. Gestion des sous-programmes annuels FACE Extension, proposition de projets
    c. Contrôle de Concession, Mise en place, Information sur les CRAC nationaux
    d. Conventions d'utilisation des supports de Distribution Public d'Electricité pour un réseau de télécommunication
    e. Conventions d'utilisation des supports de Distribution Public d'Electricité pour des équipements tiers
6. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE
    a. La rénovation énergétique des bâtiments
    b. Proposition d'évolution du parc de bornes de recharge, prise en charge financière, modification du règlement intérieur
    c. Mission d'AMO sur l'évolution du mode de gestion du réseau MobiVE
    d. Mobilité Douce, quelle solution pour accompagner les voies vertes ?
7. QUESTIONS DIVERSES

1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

a. Mot du président

Monsieur DUMOND énonce le discours suivant :

Il remercie la présence des participants pour le vote du Débat d'Orientation Budgétaire dont la présentation et le vote sont obligatoire dans les 2 mois avant le vote du budget primitif pour la Fédération puisque l'établissement est assimilé à une commune de plus de 3500 habitants.

Il félicite Monsieur Claude BARDOT qui a été élu maire de Lafage-sur-Sombre suite au décès du maire.

Le quorum étant atteint, Il évoque ensuite les sujets d'actualité.

Tout d'abord, le Budget de l'Etat a été voté hier. Ainsi, la Commission Mixte Paritaire a décidé de maintenir la hausse du budget CAS FACE de 5,3 millions d'euros en faveur des aides à l'électrification rurale dont le montant total des crédits s'élève donc à 365 millions pour 2025. Il s'agit de la partie ER (électrification rurale).

De plus, cette année, le CAS FACE sera financé par une contribution versée par le GRD (ENEDIS) à hauteur de 7/12ème soit 220 millions, les 5/12ème restants par une part supplémentaire de l'accise sur l'électricité, ce qui représente 157 millions qui correspondent à 1,16 € le MW/h. Dans le projet de budget Barnier, tout était reporté sur l'Etat c'est une hausse de taxes supplémentaires puisque l'accise sur l'électricité correspond à l'ancienne CSPE. En conséquence, il sera probablement demandé aux abonnés de payer les 157 millions que l'Etat reversera.

L'Europe dit qu'elle ne peut pas financer les réseaux d'électrification. A court ou à moyen terme, tout sera reporté sur le budget de l'Etat.

ENEDIS envisage de facturer une adaptation aux charges avec un taux de réfaction de 40 %. C'est en discussion.

Par ailleurs, au 1er février 2025, tout nouveau contrat soumis aux TRV (tarifs réglementés de vente) égal ou supérieur à 9 KVA sera automatiquement en double tarif aux TRV. Les plages horaires ne sont pas encore connues.

Pour ce qui est du classement des communes, soit en communes rurales, soit en communes urbaines, des adaptations sont à prévoir pour le prochain mandat, à savoir, le critère de ruralité serait défini par pondération de critères dont le n°1 serait celui de la densité de population (nombre de compteurs).

Sur le territoire de la FDEE19, il y a seulement 14 communes urbaines. Le CAS FACE à court terme sera peut-être supprimé. Les sénateurs ont insisté pour qu'on abonde le fonds. En commission paritaire, l'assemblée les a suivis. Nous devrions avoir 365 millions. Nous espérons pouvoir en bénéficier pour l'électrification rurale.

Le Président demande à l'assemblée le rajout de 3 points à l'ordre du jour :

Dans la partie ADMINISTRATION GENERALE : le remboursement des frais de déplacement car la délibération prise précédemment a été frappé d'annulation par la Préfecture.

Dans la partie ECLAIRAGE PUBLIC : modalité de participations des communes pour l'installation des guirlandes.

Dans la partie ELECTRIFICATION RURALE : délibération pour la prise en charge des coûts d'extension par les pétitionnaires.

Approuvés à l'unanimité

b. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur FLEURY est désigné comme secrétaire de séance.

c. Approbation du compte rendu de la séance du 5 novembre 2024

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant le compte-rendu du Comité syndical du 5 novembre 2024. Ce compte-rendu a été envoyé avec les convocations.

Sans observation, il proclame que le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DUMOND passe à l'ordre du jour.

2. ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION

Monsieur DUMOND passe la parole à Monsieur RATEAU, vice-président en charge ce cette commission.

a. Travaux sur la modification des statuts : secteurs géographiques, Vice-Présidents, commissions

Monsieur RATEAU indique que la commission propose de répartir les communes du secteur actuel de LA ROCHE CANILLAC dans les secteurs d'électrification voisins, ce qui implique une modification des statuts de la Fédération pour une mise en œuvre en 2026. Pour illustrer ses propos, il invite l'assemblée à regarder les cartes projetées. Dans la carte de gauche, le secteur actuel de LA ROCHE CANILLAC est matérialisé par la partie délimitée en noir.

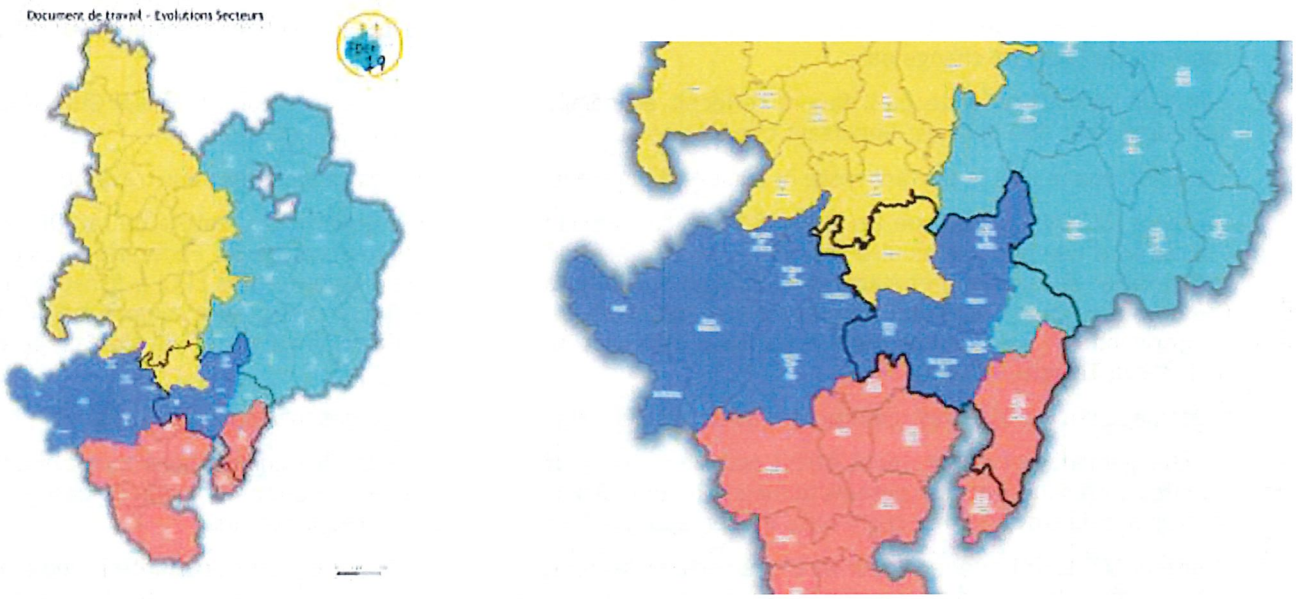

Les maires des communes du secteur de LA ROCHE CANILLAC ont rendu leur choix pour le secteur vers lequel il souhaiterait se diriger (sur la carte de droite) :

La commune de St Martin la Méanne souhaiterait rejoindre le SIE ARGENTAT, celle de Gros Chastang souhaiterait rejoindre le SIE EGLETONS, celle d'Espagnac souhaite rejoindre le SIE BMT et les communes de Saint Pardoux la Croisille, Saint-Paul, Champagnac la Prune et de Gumond souhaiteraient rejoindre le SIE TULLE SUD.

Il propose à l'assemblée de l'interrompre si quelqu'un veut intervenir sur les sujets présentés. Pas de remarque.

Monsieur DUMOND rappelle que les secteurs d'électrification n'ont aucune valeur juridique. Le travail entrepris par la commission Administration Générale consistait à mettre en adéquation le nombre de secteurs avec le nombre de vice-présidents que le statut limite à 15.

Monsieur RATEAU rappelle qu'actuellement, certains représentants de secteur ne sont pas indemnisés. En effet, la Fédération indemnise 15 élus alors qu'il y a 19 représentants de secteur. Le nombre d'élus indemnisés est limité selon la taille de la collectivité.

En novembre 2024, la commission ADMINISTRATION GENERALE avait proposé, au vu des difficultés à réduire le nombre de secteurs, d'affecter les vice-présidents et/ou représentants de secteur à des commissions thématiques et de rembourser les frais de déplacement des représentants de secteur qui ne sont pas vice-présidents mais la Préfecture, au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, a invalidé cette proposition car les frais de déplacement des élus ne sont remboursables que pour se rendre aux différentes réunions (bureau syndical, comité syndical…). Elle a donc cherché d'autres pistes.

Pour réduire le nombre de secteurs, la commission a proposé le regroupement des secteurs.

Elle a aussi réfléchi à un découpage du territoire de la FDEE19 selon les Communautés de Communes et d'Agglomération. Cette solution n'a pas été retenue par le bureau.

D'autre part, la commission a étudié le cas des communes de Saint Ybard, Saint Pardoux Corbier et Saint Martin Sepert qui se sont regroupées en une commune nouvelle : Les Trois Saints.

Auparavant, les communes de Saint Pardoux Corbier et Saint Martin Sepert étaient sur le secteur de LUBERSAC tandis que la commune de Saint Ybard était sur le secteur de HAUTE VEZERE. Le bureau a émis un avis favorable pour que la commune nouvelle Les Trois Saints rejoigne le secteur de LUBERSAC pour ne pas créer de déséquilibre.

Il propose d'émettre des remarques s'il y en a. Sans réponse, il poursuit.

Cela induit de modifier les statuts de la FDEE19, modifier le nombre de délégués au Comité Syndical ou revoir le mode de calcul des délégués par secteur d'énergie. Par répercussion, il faudra dénoncer le marché TRAVAUX qui a démarré en 2024 pour 4 ans, redécouper les lots et modifier la structure du logiciel d'affaires actuel.

Monsieur BARTHUEL rappelle que les représentants du Secteur de LA ROCHE CANILLAC sont au nombre de trois. Cela ramène les 74 délégués à 71. Comme le nombre de vice-présidents représente 25 % du nombre total de délégués, il y aurait 14 vice-présidents au lieu de 15 actuellement.

Monsieur CHASSAGNARD demande s'il y aura toujours 2 représentants par commune. Monsieur BARTHUEL lui confirme que cela ne change pas.

Monsieur RATEAU rappelle qu'il faudra réfléchir au nombre de délégués par secteur. Monsieur CHASSAGNARD intervient pour dire qu'il est important que les secteurs soient représentés par 2 délégués.

Il indique que le plus important reste le nombre de présents aux différentes assemblées pour travailler.

Monsieur RATEAU ajoute que les travaux de la commission pour la modification des statuts de la FDEE19 sera l'occasion d'une part de réduire le nombre de vice-présidents mais aussi de replacer la Fédération au cœur de la Transition Energétique et l'amener à pouvoir travailler avec l'Etat, les régions et les EPCI à fiscalité propre. Ces dernières pourront se voir proposer d'être membres de la Fédération pour leur propre compte même si elles n'interviendront pas sur nos métiers de base comme ceux de l'électrification rurale et de l'éclairage public mais sur la Transition Energétique

Il demande s'il y a d'autres remarques. Pas de réponse. Il présente la carte des intercommunalités.

Ce changement des statuts peut être l'occasion d'en profiter pour adapter les commissions thématiques afin qu'elles correspondent aux besoins actuels. La commission a proposé une liste qui peut servir de base et il est intéressant de travailler sur cette base et s'en appuyer pour définir les nouveaux statuts.

Monsieur SOULIER intervient pour dire que certains secteurs fonctionnent. Son secteur de Sainte Féréole ne fait pas de dépenses de rémunération et de frais de déplacement. Il s'interroge sur le besoin de changement proposé par la commission qui a cette volonté de tout changer. Dans ce cas-là, il faudrait alors tout ramener aux intercommunalités. Les représentants actuels sont identifiés par leurs communes. Ils savent qui travaille avec qui.

Il ne faut pas éloigner les stratégies du local. On a tort. La proximité doit revenir aux organismes locaux. Les grandes stratégies et idées doivent être au niveau des collectivités territoriales. On éloigne encore une fois l'utilisateur. Je ne donnerai pas mon accord. Il faut faire du réalisme de terrain et piloter le bureau d'études.

Monsieur DUMOND lui répond qu'il prend en compte sa position mais que les représentants de secteurs importants ont beaucoup de travail et de déplacements et qu'il s'agit seulement de propositions de la commission. Monsieur RATEAU s'interroge sur le volontariat des prochains représentants de secteurs qui n'auront pas d'indemnités pour se rendre aux réunions et sur les différents chantiers.

Monsieur RATEAU rappelle que ce sont les intercommunalités qui gèrent la politique de transition énergétique. La Fédération pourra travailler avec les intercommunalités qui gèrent les PLUI (plans locaux d'urbanisme) pour anticiper les besoins futurs de consommation en fonction et de réseaux et d'équipements.

Cela permettra également de pouvoir bénéficier d'aides comme cela a été fait par exemple dans le cadre du CRTE avec la ComCom Xaintrie Val Dordogne dans le cadre d'une convention tripartite.

La rédaction des statuts va permettre de légitimiser les travaux de la Fédération au lieu de les subir.

Monsieur CHASSAGNARD intervient pour dire que l'on peut supposer que les délégués dans les communes qui élaborent le PLU pourront donner des informations à la Fédération. Monsieur RATEAU lui répond que cela ne fonctionne pas toujours. Pour ce qui est de l'énergie, la Fédération joue le rôle de pont.

Monsieur CHASSAGNARD demande des précisions : est-ce que le nombre de représentants correspond au nombre de vice-présidents ?

Messieurs RATEAU et DUMOND précisent qu'actuellement sur les 19 représentants de secteur, seulement 15 sont vice-présidents et perçoivent des indemnités.

b. <u>Personnel : recrutement, contrat collectif santé, mission de contrôle des concessions</u>

Dans le cadre du recrutement d'un chargé d'affaires EP, Monsieur Marc RATEAU indique qu'il y a eu 7 candidats

Il précise que le jury de recrutement est composé de Messieurs DUMOND, RATEAU, MANIERE et BARTHUEL

5 candidats ont été reçus au siège de la Fédération visioconférence car il habite en Mayenne

1 candidat s'est désisté

1 personne n'a pas été convoquée

Un candidat a fait l'unanimité du jury, il s'agit de Monsieur Jean-François GUYOT qui est actuellement en poste en tant que Technicien principal au Syndicat Départemental d'Energie de Charente Maritime (SDEER), spécialisé dans l'éclairage public. Il a auparavant occupé le poste de Technicien EP au Syndicat Départemental de Haute Vienne pendant 11 ans. D'origine limousine, il souhaite se rapprocher de ses bases.

C'est son niveau de connaissances techniques qu'a retenu le jury. Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il pourra prendre un étudiant en alternance

Monsieur RATEAU précise qu'il arrivera à la FDEE19 le 25 avril prochain car il a un préavis de 3 mois à respecter.

c. Contrat collectif de santé

Monsieur RATEAU informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Corrèze propose aux collectivités un contrat collectif de santé. Une réunion de présentation des formules sera faite aux personnels pour recueillir leur souhait.

Nous n'avons pas de détail sur les tarifs des formules, seulement qu'elles sont au nombre de 3 en fonction des niveaux de remboursement.

Suite au retour de la réunion de service, une proposition sera présentée au Comité Syndical du 3 avril prochain afin de délibérer ou non sur l'adhésion de la FDEE19 au contrat collectif.

d. Remboursement des frais de déplacements

Monsieur RATEAU rappelle que la délibération 2024-23 a été frappé d'annulation car elle ne respectait pas les plafonds de remboursement des frais d'hébergement

Monsieur DUMOND précise que le montant de 140 € des nuitées concerne seulement la ville de Paris.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des 2 collèges du Comité Social Territorial du 28 janvier 2025.

Approuvée à l'unanimité

e. Secrétariat du secteur de Mercoeur

Monsieur RATEAU signale que Mme BENOIST, secrétaire du secteur d'énergie de Mercoeur, a donné sa démission pour le 28 février prochain. Ses missions seront temporairement assurées par Mme BIGOURIE. Il ajoute que le secrétariat de ce secteur sera désormais assuré au siège de la Fédération à Laguenne.

Il rappelle que la règle de la FDEE19 est de ramener les secrétariats de secteur vers le siège de Laguenne.

Monsieur SOULIER interpelle l'assemblée car il désapprouve cet éloignement du local.

Monsieur DUMOND lui répond que les secrétariats de secteur ont été maintenus jusqu'aux départs des secrétaires en place. La plupart des secrétaires de secteur travaillent pour la FDEE19 à temps non complet et ont un autre emploi principal qui n'est pas toujours facile à mener en parallèle des missions de la FDEE19.

Monsieur SOULIER confirme son désaccord et réaffirme la nécessité du travail de proximité. Monsieur DUMOND lui indique qu'au niveau national, aucun syndicat n'a la même forme que la FDEE19.

Monsieur LANOIR prend la parole pour dire qu'il a échangé avec la secrétaire du SIE EGLETONS qui travaille à 20 % et exprime une surcharge de travail avec le nouveau logiciel d'affaires SYNELEC. Les secrétariats de secteurs sont fragiles. Monsieur DUMOND interroge Monsieur ROUSSELY.

Monsieur ROUSSELY exprime son attachement au service de proximité, il ajoute que les élus s'éloignent de la population. Il ajoute qu'il reste attaché à son secrétariat de secteur. Il s'interroge sur la surcharge de travail que donne le nouveau logiciel d'affaires SYNELEC.

Monsieur BARTHUEL explique qu'il y a une période d'adaptation à ce nouveau logiciel et que les habitudes de travail sont en train de changer. Toutefois, lorsque les secrétaires seront familiarisées, l'utilisation de ce nouvel outil présentera des avantages. Il est vrai que les secrétaires de la Fédération qui ont mis en place le logiciel, soient un plus habituées à ce logiciel.

Monsieur ROUSSELY rapporte que les administrés se plaignent de l'éloignement de l'administration. Il reste attaché à sa secrétaire de secteur car il se sent un peu éloigné, proche de la Dordogne

f. Contrôle de concession

Monsieur RATEAU rappelle que le contrôle de concession, selon les Article 44 du Cahier des Charges de Concession et Article 9 de l'annexe 1 du Cahier des Charges de Concession, ainsi que par l'article L2224-31 du CGCT qui prévoit que l'autorité concédante exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public est une obligation contractuelle.

Cette obligation de contrôle par l'autorité concédante de la bonne exécution des contrats par les concessionnaires (ENEDIS et EDF), et notamment le respect de leurs obligations de résultats, trouve son fondement, pour l'électricité, dans l'article 16 de la loi du 15 juin 1906 (abrogée par une ordonnance de 2011) sur les distributions d'énergie électrique.

Le contrôle des concessionnaires par l'autorité concédante repose à la fois sur un contrôle continu effectué par les agents au quotidien.

Les prestations Enedis lors de réclamations prise en compte et contrôle d'exécution, contrôle d'exécution chez les particuliers (coût des prestations), Tarifs Règlementés de Vente application et tarifs conseils ou informations, démarches solidaires et sociales.

Un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par les concessionnaires.

Recueil des données techniques, analyse comptable et financière de la concession, Rédaction d'un compte rendu annuel de Concession avec indicateurs.

Monsieur RATEAU propose que la FDEE19 prenne contact avec AEC, émanation de la FNCCR, société Conseil ayant déjà travaillé pour la FDEE19 sur la base de notre contrat de concession en 2018-2019 afin de cerner l'ensemble des missions liées au Contrôle de Concession, à la fois sur son périmètre et son contenu.

g. Evénements : réception Eclairons Demain, Carrefour des Collectivités

Monsieur RATEAU propose de préparer les réceptions de travaux de l'opération ECLAIRONS DEMAIN dans chaque secteur à partir de la fin du 1er semestre 2025

Pour homogénéiser ces réceptions, il propose d'adopter la procédure suivante dans chaque secteur :

- Intervenir une fois les réceptions techniques réalisées dans un secteur
- Définir la date de réception dans la commune désignée par le représentant de secteur,
- Inviter tous les délégués des communes et les maires du secteur ainsi que tes partenaires financiers : le Conseil Départemental et la Banque des Territoires,
- Recueillir des informations techniques et financières
- Rédiger un dossier de presse et convoquer la presse écrite,
- Convoquer un média de télévision,
- Prévoir la réception vers 11h afin d'être suivie d'un buffet

Carrefour des Collectivités

Monsieur DUMOND indique que le Carrefour des Collectivités se tiendra les 19 et 20 juin 2025 à l'Espace des Trois Provinces à Brive la Gaillarde. La Fédération a retenu un stand de 9 m2 auprès de l'ADM19, le personnel de la Fédération accueillera les visiteurs tout au long de ces 2 journées ainsi que les élus(es) qui souhaitent être présents(es) sur le stand.

Réseaux sociaux

Monsieur RATEAU rappelle à l'assemblée que la Fédération est présente sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, X (ex twitter) et LinkedIn. Le Bureau syndical s'est interrogé sur la nécessité de conserver ces 3 comptes et propose de supprimer le compte X (e-twitter). L'assemblée approuve cette suppression à l'unanimité.

Livret d'accueil des délégués

Monsieur RATEAU indique que le Bureau Syndical, dans la perspective du prochain mandat électoral, propose d'élaborer un livret d'accueil des futurs délégués syndicaux de 2026 mais aussi pour les secrétaires de mairies et les maires. Ce document leur serait remis dès leur prise de fonction. La boite à idées est ouverte pour faire remonter les propositions auprès de Mme CHIFFRAY qui préparera la maquette de ce livret.

Monsieur ROME s'interroge quant à la date de fin des travaux ECLAIRONS DEMAIN car les études ne sont pas encore faites sur son secteur. Monsieur DUMOND lui répond que toutes les entreprises ont été réunies. Les entreprises doivent avoir fini les travaux le 30 juin. Tout le matériel est commandé. Il y a 100 jours entre la commande et la fin des travaux. Tout est prévu. Pour avoir de plus amples informations, il faut prendre attache auprès de Monsieur SIBERT, technicien Eclairage Public.

Monsieur ROME exprime son mécontentement quant au décalage entre les dates qui étaient annoncées et la réalité. Les entreprises expriment des problèmes sans cesse différents.

3. FINANCES

a. Présentation du DOB (débat d'orientation budgétaire)

Monsieur DUMOND présente le débat d'orientation budgétaire.

Les recettes

- TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)

En raison de la modification règlementaire de la perception de la TICFE, nous n'avons plus la main sur la répartition des fournisseurs. C'est pour cette raison qu'il n'est pas possible de présenter le détail par fournisseur et par commune. En effet, c'est la DGFIP qui perçoit la taxe et la reverse mensuellement au Syndicat. C'est un arrêté du Préfet qui nous sera adressé fin juin pour consolider cette recette.

En 2024, l'arrêté nous avait été transmis en fin d'année avec un litige sur le montant de l'accise prévu pour le calcul. Une demande de revalorisation du montant de la taxe a été adressée au service de la Préfecture qui a transmis à la DGFIP. A ce jour, nous somme dans l'attente de la réponse de la Préfecture.

Il présente ensuite la répartition par secteur d'énergie suivante :

Secteurs	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
ARGENTAT	75 319,50 €	80 171,70 €	76 190,00 €	74 989,36 €	71 373,74 €	78 760,61 €	80 215,19 €	82 426,74 €	93 024,00 €
AYEN	125 795,67 €	127 841,65 €	129 450,65 €	125 515,36 €	124 313,98 €	200 039,75 €	228 469,63 €	222 339,55 €	250 925,96 €
BEAULIEU	76 897,49 €	79 223,43 €	82 189,77 €	81 400,65 €	75 053,86 €	79 079,62 €	80 312,13 €	82 805,73 €	93 451,73 €
BEYNAT	98 555,97 €	100 651,87 €	103 748,56 €	102 122,68 €	98 761,39 €	109 299,30 €	108 876,73 €	113 102,21 €	127 643,51 €
BMT	286 603,37 €	291 639,19 €	299 480,53 €	289 964,51 €	281 523,88 €	295 973,19 €	301 231,92 €	309 628,04 €	349 436,36 €
BRIVE	664 167,30 €	679 124,67 €	693 899,99 €	674 484,62 €	659 838,52 €	713 208,93 €	733 759,41 €	749 898,29 €	846 310,47 €
EGLETONS	163 544,50 €	168 162,71 €	173 332,20 €	166 688,59 €	166 339,20 €	190 327,44 €	175 311,27 €	189 491,19 €	213 854,13 €
HTE-VEZERE	170 872,12 €	169 055,63 €	172 706,25 €	171 790,83 €	168 724,54 €	184 803,24 €	184 822,36 €	191 731,45 €	216 381,50 €
LA ROCHE CANILLAC	45 117,78 €	45 967,12 €	47 770,27 €	46 853,92 €	44 359,16 €	50 153,66 €	50 796,10 €	52 486,45 €	59 233,68 €
LARCHE	265 259,23 €	273 995,57 €	274 716,84 €	274 377,03 €	267 447,42 €	290 306,35 €	294 250,56 €	302 984,30 €	341 938,00 €
LUBERSAC	166 394,56 €	164 169,10 €	168 577,58 €	164 701,58 €	165 295,33 €	176 457,54 €	178 635,80 €	184 174,43 €	207 853,30 €
MERCOEUR	68 818,68 €	71 449,65 €	72 020,12 €	70 066,78 €	68 460,81 €	74 746,79 €	75 627,88 €	78 064,55 €	88 101,77 €
MEYSSAC	125 173,97 €	127 782,27 €	132 362,65 €	130 549,26 €	125 599,27 €	136 345,87 €	144 053,94 €	145 392,45 €	164 084,96 €
ORGNAC	262 926,24 €	266 431,37 €	273 112,23 €	264 164,14 €	268 728,60 €	285 294,87 €	294 680,74 €	300 577,87 €	339 222,58 €
SEILHAC	182 027,43 €	184 537,60 €	187 133,77 €	186 015,98 €	183 789,34 €	197 997,25 €	198 190,15 €	205 375,11 €	231 779,62 €
ST PRIVAT	98 907,12 €	100 588,68 €	106 527,08 €	102 632,36 €	97 958,46 €	108 768,39 €	106 472,06 €	111 563,44 €	125 906,29 €
STE FEREOLE	83 673,05 €	84 477,63 €	88 545,28 €	88 108,60 €	85 813,10 €	91 754,93 €	94 321,21 €	96 271,32 €	108 648,19 €
TULLE NORD	148 125,85 €	148 243,30 €	153 111,99 €	149 629,20 €	148 429,42 €	159 489,60 €	161 825,08 €	166 556,14 €	187 968,42 €
TULLE SUD	136 666,33 €	139 744,21 €	141 173,21 €	143 373,39 €	138 930,35 €	149 682,69 €	150 028,82 €	155 170,21 €	175 120,09 €
COMMUNE DE BEAULIEU	41 980,84 €	42 242,65 €	43 207,03 €	41 861,16 €	42 455,63 €	46 119,33 €	50 392,42 €	49 871,52 €	56 283,44 €
Total	3 286 827,00 €	3 345 500,00 €	3 419 256,00 €	3 349 290,00 €	3 283 196,00 €	3 618 609,35 €	3 692 273,40 €	3 789 909,99 €	4 277 167,98 €

- Redevance de concession R1 – fonctionnement :

Pour mémoire année 2023 : 575 478 €
Pour l'année 2024 : 579 281 €
Prévisions pour l'année 2025 : **580 000 €**

- Redevance de concession R2 – investissement : (hors FACE, hors PCT)

Pour mémoire année 2023 : 802 649 €
Pour l'année 2024 : 771 173 €
Prévisions pour l'année 2025 : **810 000 €**

- Part couverte par le tarif (PCT)

Pour mémoire année 2023 : 646 572 €
Pour l'année 2024 : 657 262 €
Prévisions pour l'année 2025 : **400 000 €**

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Les Travaux de l'année n-2 d'Investissement en matière d'Eclairage Public sont éligibles l'année n

Pour mémoire année 2023 : 298 849 €
Pour l'année 2024 : 373 854 €
Pour l'année 2025 : **420 839 €** (arrêté déjà transmis par la Préfecture)

Cette recette est distribuée dans les budgets annexes des secteurs

- Participation des communes

A compter de l'année 2025, Le Comité Syndical a décidé de modifier le montant de la participation des communes.

Toutes les communes verseront une participation de 3€ par habitant suite à la mise à la charge des extensions de réseau aux pétitionnaires des demandes d'urbanisme. Loi APER de 2023.

Pour mémoire année 2023 : 759 200 € (dont 689 200 € fiscalisés)
Pour l'année 2024 : 759 200 € (dont 693 604 € fiscalisés)
Prévisions pour l'année 2025 : **399 204 €**

- Le FACE :

Monsieur DUMOND présente l'évolution du FACE depuis l'année 2015.

ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MONTANT DE SUBV.	2 708 616 €	2 503 022 €	2 474 149 €	2 172 113 €	2 046 408 €	2 092 687 €	2 139 868 €	2 194 314 €	2 131 750 €	2 077 401 €
Delta	+ 12 616 €	- 205 594 €	- 28 873 €	- 302 036 €	- 125 705 €	+ 46 279 €	+ 47 181 €	+ 54 446 €	- 62 564 €	- 54 349 €
%	+0,05%	-7,59%	-1,15%	-12,21%	-5,79%	+2,26%	+2,25%	+2,54%	-2,85 %	- 2,55%

Pour le budget 2025, il propose de prévoir le montant de 2 050 000 € en considérant qu'il n'y aura pas de hausse de crédits puisque la tendance est à la baisse depuis quelques années.

Une nouvelle négociation va être engagée pour rédiger les termes de la convention couvrant les années 2026 - 2027.

- DOTATION ARTICLE 8 du cahier des charges de Concession

Monsieur DUMOND indique qu'une nouvelle convention 2024-2025 a été négociée. Enedis souhaite moduler les termes financiers au regard de l'éradication des « fils nus ». Actuellement, le montant annuel est fixe : 300 000€.

- CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur DUMOND explique que les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) valorisent les travaux d'éclairage public et il précise que cette recette est conservée sur le Budget Principal de la Fédération.

Pour mémoire année 2023 : 0 €
Pour mémoire année 2024 : 32 000 €
Prévisions pour l'année 2025 : **54 000 €**

Monsieur BARTHUEL précise que ces CEE ne concernent pas l'opération ECLAIRONS DEMAIN.

- EMPRUNT INTRACTING Banque des Territoires - Eclairons Demain

Monsieur DUMOND présente l'emprunt N°2/2 sollicité auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation des travaux de rénovation des luminaires vétustes sur le territoire de la FDEE 19.

Montant de l'emprunt 2/2 : **3 281 000 €**
Nombre d'échéances de remboursement : 7
Dernière échéance le 21 novembre 2031
Montant annuel de remboursement : **506 953,73 €**

En résumé, les recettes prévues pour l'année 2025 sont les suivantes :

TOTAL 2025	12 995 000 €	Tendances
Taxe sur l'Electricité	3 700 000 €	=
Redevances et PCT	1 790 000 €	+
Participations des communes	399 200 €	--
Subventions FACE	2 050 000 €	-
Subvention ENEDIS	300 000 €	=
F.C.T.V.A.	420 800 €	+
Participations des communes FT et EP	1 000 000 €	=
C.E.E.	54 000 €	=
Emprunt Intracting	3 281 000 €	

Pour mémoire année 2024 = **13 287 600 €**

Les dépenses

Monsieur DUMOND présente les dépenses prévues pour l'année 2025

- Hors travaux

TOTAL	2 123 000 €	Tendances
Indemnités des Elus	185 000 €	+
Frais de Personnel	550 000 €	+
Frais de Fonctionnement	300 881 €	=
Versement aux Communes	120 000 €	=
Annuités d'Emprunt	967 119 €	++

Pour mémoire année 2024 = **1 561 800 €**

- Personnel

Monsieur DUMOND rappelle que Madame BENOIST qui s'occupe du secteur de MERCOEUR quitte ses fonctions le 28 février prochain.

	Agents 2023	Agents 2024	Agents 2025
TOTAL	13+4	13+4	13+4
Titulaires Temps Plein	7	7	7(+1)
Contractuels Temps Plein	3	3	3
Titulaires Temps Non Complet	2	2	2
Contractuels Temps Non Complet	1	1	1(-1)
Alternant	1	1	1
Mise à Disposition ETP	4	4	4

Il présente l'évolution des effectifs depuis 2015.

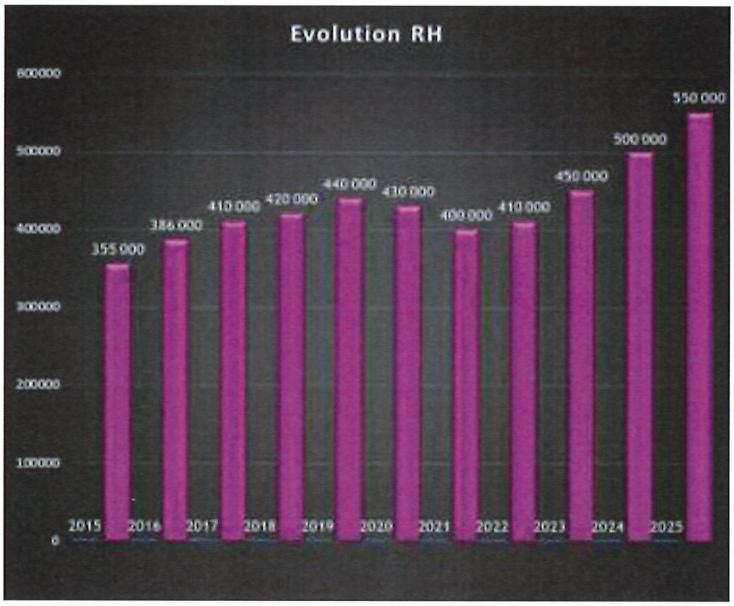

- Travaux

Monsieur DUMOND présente la répartition des financements des programmes ER 2024 en TTC par secteur tout programme confondu (FACE et AUTOFINANCEMENT) :

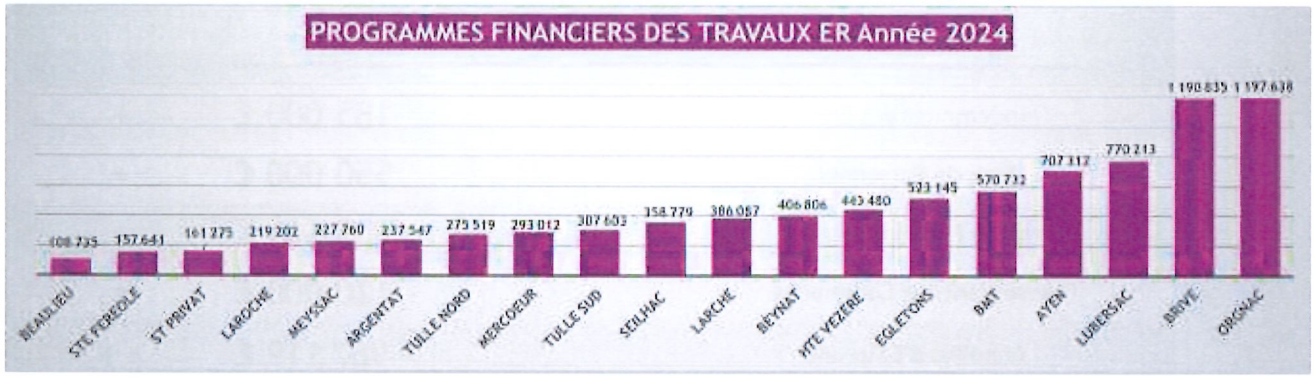

Pour mémoire, en 2023 :

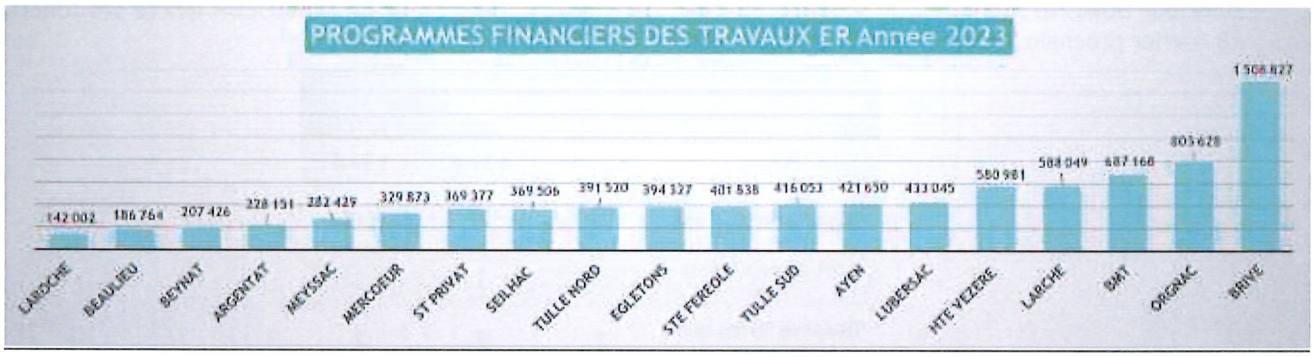

Il ajoute qu'il y a énormément de retard dans les travaux, ce qui se traduit par des restes à réaliser importants.

Monsieur DUMOND présente ensuite la répartition des financements des programmes EP 2024 par secteur :

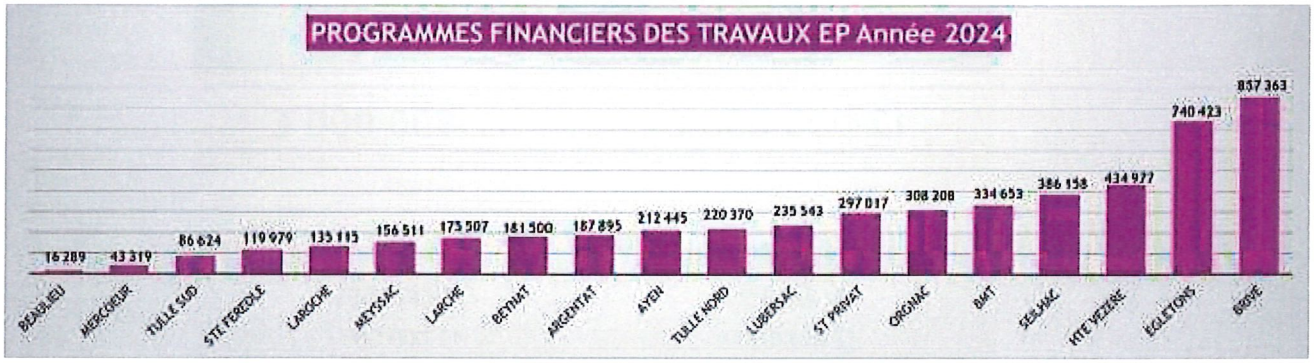

Pour mémoire en 2023 :

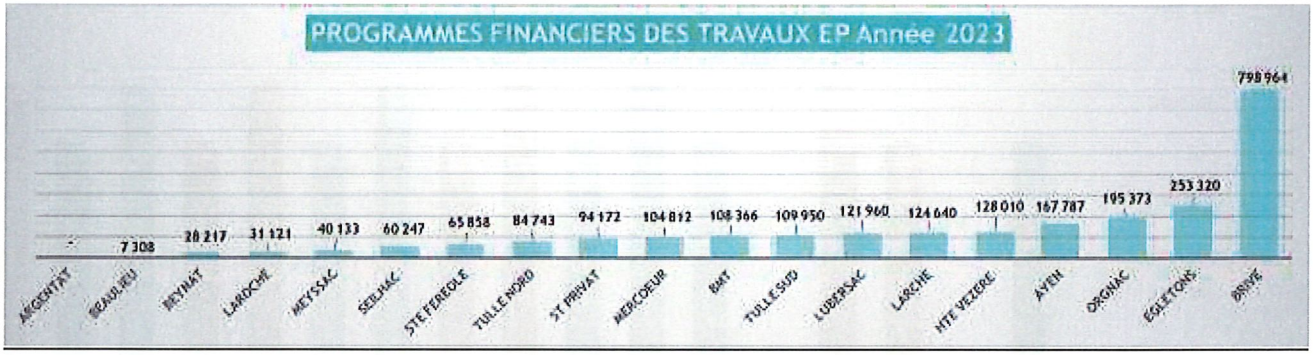

Monsieur DUMOND présente la synthèse des montants à prévoir pour tous les travaux du programme 2025 :

	TOTAL	Dont Autofinancement
TOTAL	10 777 000 €	4 780 000 €
Electrification Rurale	5 177 000 €	2 465 000 €
Eclairage Public	5 100 000 €	2 040 000 €
Réseaux Téléphoniques	350 000 €	175 000 €
IRVE	150 000 €	100 000 €

Monsieur DUMOND récapitule les dépenses et recettes prévues pour 2025 comme suit :

TOTAL	**12 900 000 €**
HORS TRAVAUX	2 123 000 €
TRAVAUX	10 777 000 €

RECETTES	DEPENSES
12 995 000 €	12 900 000 €

Pour Mémoire Année 2024	
RECETTES	DEPENSES
13 287 600 €	13 000 000 €

Monsieur DUMOND poursuit en présentant l'évolution de la dette :

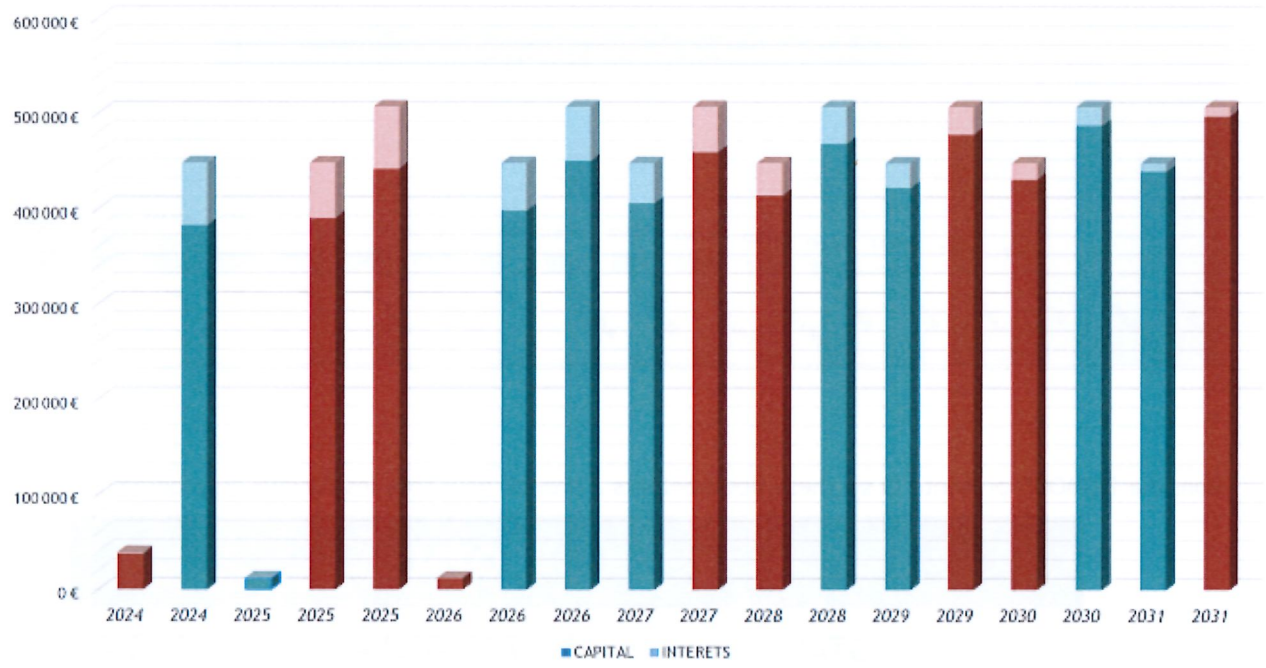

Les emprunts contractés par les MEYSSAC et BEYNAT seront définitivement remboursés en 2026.

Les deux emprunts en cours sont ceux réalisés pour les travaux ECLAIRONS DEMAIN.

Il présente l'évolution de la trésorerie de la Fédération en 2024

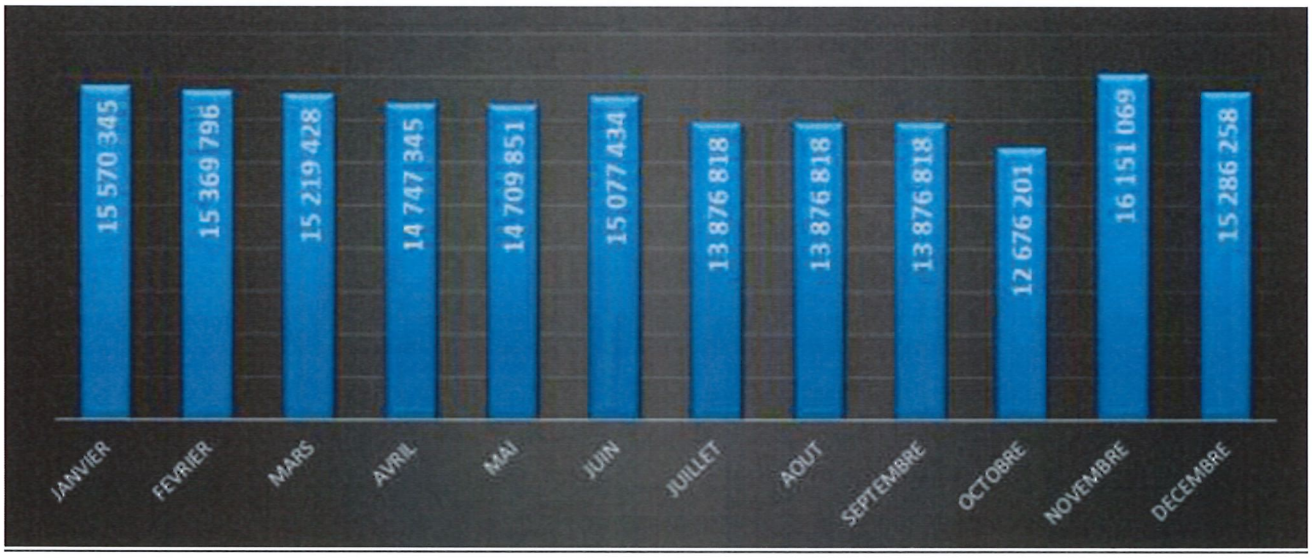

La Fédération a plus de 15 millions en caisse.

Il présente le graphique « camembert » qui synthétise les prévisions par nature de dépense :

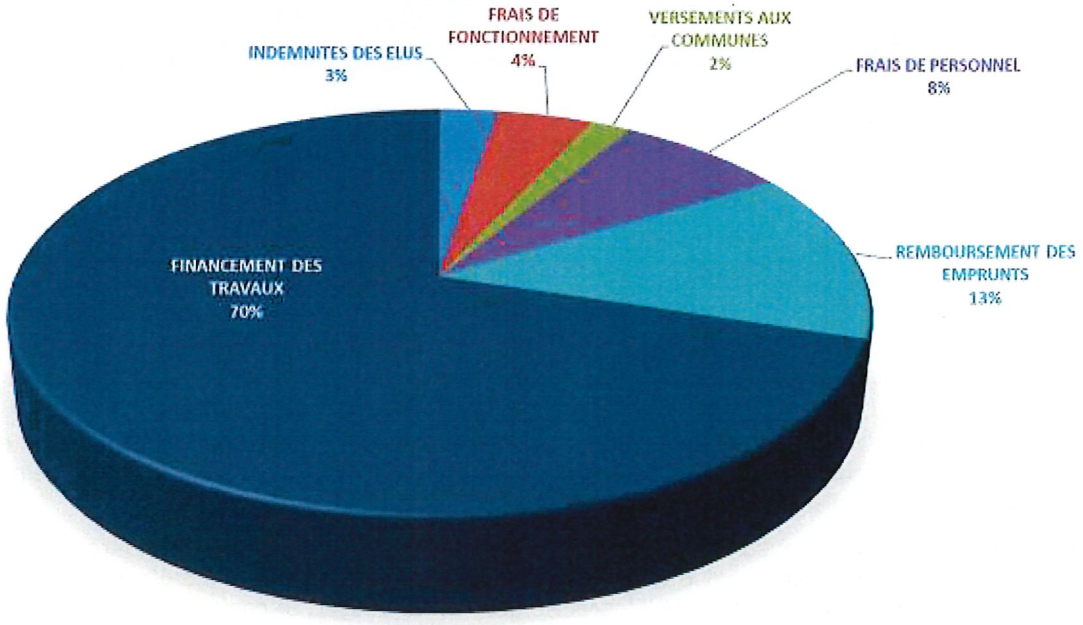

Monsieur DUMOND présente ensuite les prévisions pluriannuelles dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement. Il précise que c'est une formalité obligatoire demandée par la Préfecture.

Section de FONCTIONNEMENT :

Années	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement				
Taxe	3 700 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Redevance R1	580 000	590 000	590 000	600 000
Redevance R2	810 000	770 000	770 000	770 000
PCT	350 000	300 000	300 000	300 000
Participations communales	400 000	400 000	400 000	400 000
Diverses	100 000	100 000	100 000	100 000
Total des recettes	**5 940 000**	**5 660 000**	**5 660 000**	**5 670 000**
Dépenses de fonctionnement *(hors annuité de la dette)*				
Indemnités des élus	185 000	185 000	190 000	190 000
Frais de personnel	550 000	550 000	560 000	560 000
Frais de fonctionnement	301 000	300 000	300 000	300 000
Versement redevance aux communes	120 000	120 000	120 000	120 000
Total des dépenses	**1 156 000**	**1 155 000**	**1 170 000**	**1 170 000**
Capacité d'autofinancement	4 784 000	4 505 000	4 490 000	4 500 000
Besoins de financement	3 800 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Epargne brute	**984 000**	**1 005 000**	**990 000**	**1 000 000**
Montant de la dette	6 203 007	5 360 329	4 500 611	3 635 780
Remboursement du capital des emprunts	842 678	859 718	864 831	882 127
Remboursement des intérêts des emprunts	124 442	107 401	90 012	72 716
Montant de l'annuité	967 120	967 119	954 843	954 843
Epargne nette	**16 881**	**37 882**	**35 157**	**45 157**

Monsieur DUMOND ajoute qu'il faut poursuivre la limitation des frais de fonctionnement.

Section d'INVESTISSEMENT :

ANNEE	Electrification Rurale	Eclairage Public	Réseaux Téléphoniques	IRVE	Autofinancement FDEE19
2025	5 177 000 €	5 100 000 €	350 000 €	150 000 €	4 780 000 €
2026	5 800 000 €	1 200 000 €	350 000 €	100 000 €	4 700 000 €
2027	5 800 000 €	1 200 000 €	350 000 €	50 000 €	4 700 000 €
2028	5 800 000 €	1 200 000 €	350 000 €	50 000 €	4 670 000 €

Monsieur SOULIER intervient pour émettre une remarque sur la présentation du capital et des intérêts de l'emprunt qui se trouve ensemble alors que le capital concerne la section d'investissement tandis que les intérêts concernent la section de fonctionnement.

Monsieur GOLDSCHMIT, payeur départemental, lui répond qu'il approuve cette remarque mais qu'il s'agit d'une présentation spécifique au Débat d'Orientation Budgétaire ; il préconise donc d'enlever cette ligne sur ce slide pour être plus clair. Monsieur BARTHUEL précise que, sur le budget, le capital est bien prévu en investissement.

Monsieur DUMOND soumet le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 au vote de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

b. Répartition des charges de secrétariat 2025

Suite à l'annonce du départ des secrétaires des secteurs de MERCOEUR et ORGNAC, la délibération est reportée au Comité Syndical du 3 avril prochain.

c. Répartition de la redevance de concession 2025 -secteurs et communes urbaines

Monsieur DUMOND présente la répartition de la redevance de concession 2025 dans les budgets annexes des secteurs d'énergie et dans les communes urbaines.
Pour mémoire, les montants 2024 sont indiqués dans la dernière colonne.

			PROPORTION SECTEURS/COMMUNES	REPARTITION REDEVANCE		
Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	Clé de répartition	Clé de répartition	[illegible]	Pour mémoire 2024
Secteurs d'Energie						
ARGENTAT	2 382	329	88,57%	2,56%	17 922 €	16 577 €
AYEN	5 630	568		5,03%	35 253 €	32 606 €
B.M.T.	8 050	945		7,84%	54 910 €	50 780 €
BEAULIEU	2 368	335		2,58%	18 086 €	15 726 €
BEYNAT	2 753	298		2,56%	17 925 €	15 570 €
BRIVE	47 792	1 596		27,12%	189 890 €	175 534 €
EGLETONS	5 739	795		6,18%	43 259 €	42 011 €
HAUTE-VEZERE	5 125	823		6,06%	42 464 €	39 270 €
LARCHE	6 907	491		5,18%	36 270 €	33 547 €
LAROCHE-CANILLAC	1 775	230		1,83%	12 841 €	11 877 €
LUBERSAC	4 207	533		4,29%	30 024 €	27 770 €
MERCOEUR	2 195	343		2,55%	17 865 €	16 524 €
MEYSSAC	3 338	386		3,22%	22 571 €	20 876 €
ORGNAC	7 252	806		6,84%	47 930 €	44 332 €
SAINTE-FEREOLE	1 961	196		1,74%	12 217 €	11 290 €
SAINT-PRIVAT	3 352	418		3,38%	23 695 €	21 216 €
SEILHAC	5 139	552		4,76%	33 316 €	30 814 €
TULLE-NORD	3 357	323		2,93%	20 489 €	18 950 €
TULLE-SUD	3 922	360		3,33%	23 348 €	21 593 €
Total Secteurs	123 244	10 327		100,00%	700 275 €	647 702 €

Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	Clé de répartition	REPARTITION REDEVANCE		
				Clé de répartition	Ligne Budgétaire N°[illegible]	Pour mémoire 2024
Communes						
ARGENTAT	2 431	119	11,43%	1,37%	13 125 €	14 829 €
BEAULIEU	1 046	48		0,56%	5 423 €	6 045 €
BORT LES ORGUES	2 098	79		1,07%	10 307 €	11 497 €
EGLETONS	2 589	98		1,33%	12 741 €	14 200 €
OBJAT	2 481	91		1,25%	12 018 €	13 395 €
TULLE	10 161	253		4,62%	44 336 €	49 416 €
UZERCHE	1 812	135		1,23%	11 776 €	13 125 €
Total Communes	22 598	821			109 725 €	122 298 €
Total général	145 842	11 148	100,00%	810 000 €		

Il soumet cette répartition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

d. Répartition de la TICFE pour 2025

Monsieur DUMOND présente la répartition de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) pour l'année 2025 comme suit :

Secteurs	Montant ACCISE perçue en 2024	Taux de répartition 2025	Montant ACCISE Prévisionnelle 2025
ARGENTAT	79 975,00 €	2,17%	80 472 €
AYEN	215 725,96 €	5,87%	217 065 €
BEAULIEU	80 342,73 €	2,18%	80 842 €
BEYNAT	109 737,51 €	2,98%	110 419 €
BMT	300 417,36 €	8,17%	302 283 €
BRIVE	727 590,47 €	19,79%	732 108 €
EGLETONS	183 854,13 €	5,00%	184 996 €
HTE-VEZERE	186 027,50 €	5,06%	187 183 €
LARCHE	293 971,00 €	7,99%	295 796 €
LAROCHE CANILLAC	50 924,68 €	1,38%	51 241 €
LUBERSAC	178 695,30 €	4,86%	179 805 €
MERCOEUR	75 742,77 €	2,06%	76 213 €
MEYSSAC	141 066,96 €	3,84%	141 943 €
ORGNAC	291 636,58 €	7,93%	293 447 €
SEILHAC	199 265,62 €	5,42%	200 503 €
ST PRIVAT	108 244,29 €	2,94%	108 916 €
STE FEREOLE	93 407,19 €	2,54%	93 987 €
TULLE NORD	161 600,42 €	4,39%	162 604 €
TULLE SUD	150 554,09 €	4,09%	151 489 €
Commune de Beaulieu	48 388,44 €	1,32%	48 689 €
Total	**3 677 168,00 €**	**100,00%**	**3 700 000,00 €**

Il précise qu'il a été nécessaire de faire un ratio car le détail n'est pas précisé par la Préfecture.

Il soumet cette répartition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

e. Article 8 - Répartition

Monsieur DUMOND précise que l'article 8 est une subvention de 40 % versée par ENEDIS.

Il présente la répartition de l'article 8 de l'année 2025 comme suit :

Secteurs	Communes	Catégories	Lieu-Dit	Linéaire (Pose)	Linéaire (Dépose)	Montant HT	Observations
ARGENTAT	SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Dissimulation Sécurisation HTA	Au Bourg	640ml HTA, 440ml BT	650ml HTA, 350ml BT	160 000 €	Sécurisation du bourg en Antenne
AYEN	ALLASSAC	Esthétique	Pont du Saillant	20ml HTA 55ml BT	30ml BT	75 000 €	Cadre de vie du Lieu-dit
BRIVE	TURENNE	Sécurisation BT Esthétique HTA	La Gironie	260ml HTA, 430ml BT	250ml HTA, 150ml BT nus 321ml BT	185 000 €	Cadre de vie du Village de Vacances et sécurisation réseaux nus
EGLETONS	ROSIERS D'EGLETONS	Dissimulation Compl. Sécurisation	Maumont	470ml BT	400ml BT	100 000 €	Complément travaux FACE S 2025 520ml Fils nus résorbés
HAUTE VEZERE	MASSERET	Renforcement Sécurisation BT	Centre RD 920 T3	950ml BT	980ml BT	120 000 €	Sécurisation réseaux nus
MEYSSAC	MEYSSAC	Dissimulation HTA	Vallon	430ml HTA	380ml HTA	110 000 €	Esthétique Mise en valeur du Bourg
						750 000 €	

Il précise qu'ENEDIS a approuvé cette répartition.

Il soumet cette répartition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

f. Complément Article 8 - répartition

Monsieur le Président explique que la Fédération propose aux membres du Comité Syndical que le budget principal de la FDEE19 verse aux budgets annexes concernés un complément à l'article 8 pour l'année 2025 selon la répartition suivante :

Secteurs	Communes	Catégories	Lieu-Dit	Montant HT	Observations
ARGENTAT	SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Dissimulation Sécurisation HTA	Au Bourg	64 000 €	Sécurisation du bourg en Antenne
AYEN	ALLASSAC	Esthétique	Pont du Saillant	30 000 €	Cadre de vie du lieu-dit
BRIVE	TURENNE	Sécurisation BT Esthétique HTA	La Gironie	74 000 €	Cadre de vie du Village de Vacances et sécurisation réseaux nus
EGLETONS	ROSIERS-D'EGLETONS	Dissimulation Compl. Sécurisation	Maumont	40 000 €	Complément travaux FACE S 2025 520ml Fils nus résorbés
HAUTE VEZERE	MASSERET	Renforcement Sécurisation BT	Centre RD 920 T3	48 000 €	Sécurisation réseaux nus
MEYSSAC	MEYSSAC	Dissimulation HTA	Vallon	44 000 €	Esthétique, mise en valeur du bourg
				300 000,00 €	

Il soumet cette répartition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

g. Information FACE - visio FNCCR

Monsieur DUMOND fait le point sur la réforme du CAS FACE.

Une visioconférence proposée par la FNCCR a présenté les enjeux et notamment les risques directement liés à la réforme prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2025.

- suppression du CAS FACE et intégration du dispositif des aides à l'électrification rurale dans le budget général de l'Etat : affaiblissement de la « relation directe » entre les recettes et les dépenses du CAS (nature et montant)
- disparition du Conseil à l'Electrification Rurale en cas de suppression du CAS

- affaiblissement voire suppression de la maîtrise d'ouvrage des AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie) : scénario évoqué dans un rapport de la Cour des Comptes et présenté comme une volonté des services de la direction du budget du ministère des comptes publics :

* généralisation du régime urbain d'électrification aboutissant au transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'ER à ENEDIS

* quid de la part de l'accise sur l'électricité perçue par les AODE et affectée à des travaux sur leurs réseaux de distribution d'électricité ?

Monsieur BARTHUEL, pour résumer cette information, indique que l'Etat souhaite donner toute la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS c'est-à-dire tous les travaux liés à l'électrification rurale et à l'électrification des villes urbaines. Il n'y aurait donc plus d'établissement public pour gérer l'électrification rurale. C'est une affaire à suivre de près.

Monsieur DUMOND ajoute que les sénateurs proches de la FNCCR - certains ayant été présidents de syndicats d'énergie - ont sollicité l'Etat quant à l'augmentation du FACE. En résumé, la guerre est déclarée entre la FNCCR, l'Etat et ENEDIS.

Monsieur SOULIER indique que la réforme n'est pas votée est qu'elle n'est pas dans le Projet de Loi de Finances 2025.

Monsieur BARTHUEL précise que la visioconférence concernant la réforme du CAS FACE s'est tenue avant le Projet de Loi de Finances.

Monsieur DUMOND indique que, pour 2025, ce n'était pas ENEDIS qui devait abonder le FACE mais l'Etat C'est pour cette raison que l'Etat souhaitait augmenter les taxes sur l'électricité.

Est-ce que l'Etat répercutera les 365 millions d'euros de FACE sur l'accise de l'électricité ? Qui financera l'électrification rurale ?

Monsieur BARTHUEL rappelle qu'ENEDIS, anciennement EDF, est un organisme d'Etat. Il ajoute que l'accise sur l'électricité reviendrait à l'Etat qu'il pourrait redistribuer à ENEDIS tandis que le FACE n'existerait plus.

g. La PCT (Part Couverte par le Tarif)

Monsieur BARTHUEL rappelle que, selon la loi APER, les pétitionnaires payent désormais les travaux d'extension du réseau d'électricité. C'est pour cette raison que la participation des communes avait été modifiée. Cette PCT permettait d'abonder le Budget Principal de 300 000 € pour alimenter le complément d'article 8 reversé dans les secteurs concernés.

Désormais, depuis l'application de la loi APER, la PCT avec participation est reversée dans le Budget Annexe du secteur ayant réalisé les travaux,

En revanche, du fait qu'il n'y ait plus de PCT sans participation, le Budget Principal ne peut plus couvrir les 300 000 € du complément Article 8 dans les budgets annexes des secteurs.

Le Bureau propose que les extensions « au forfait » restent dans le Budget Principal et que les extensions « au réel » soient reversées dans les budgets annexes des secteurs.

Monsieur DUMOND rappelle que les secteurs recevront la participation des pétitionnaires.

4. ECLAIRAGE PUBLIC

a. Point sur le programme de Eclairons Demain 2023-2025

Monsieur BARTHUEL informe l'assemblée que les entreprises respectent que très peu les délais de travaux.

Elles se défendent en mettant en avant leurs travaux ER sur leurs secteurs respectifs. Ils doivent honorés le contrat

Nous avons calé avec eux les délais d'intervention, planning à l'appui.

Le stock de luminaires doit être conséquent.

Les AAT et DOE ne sont pas adressés en temps et en heure et la facturation ne suit pas toujours.

Ils devront avoir terminés le 30 juin 2025 sans délai supplémentaire. Pas de dérogation pour les délais. Des mails de relance sont régulièrement envoyés aux entreprises pour les alerter.

Le Président a adressé un courrier à la Direction Générale de l'Energie et du Climat pour connaître l'impact de l'obligation de contrôles des dossiers CEE sur site via un opérateur.

Il y a un impact financier mettant en péril notre modèle de financement via les CEE. La prime CEE a baissé de moitié.

Il présente dans la carte ci-après l'avancée des travaux Eclairons Demain :

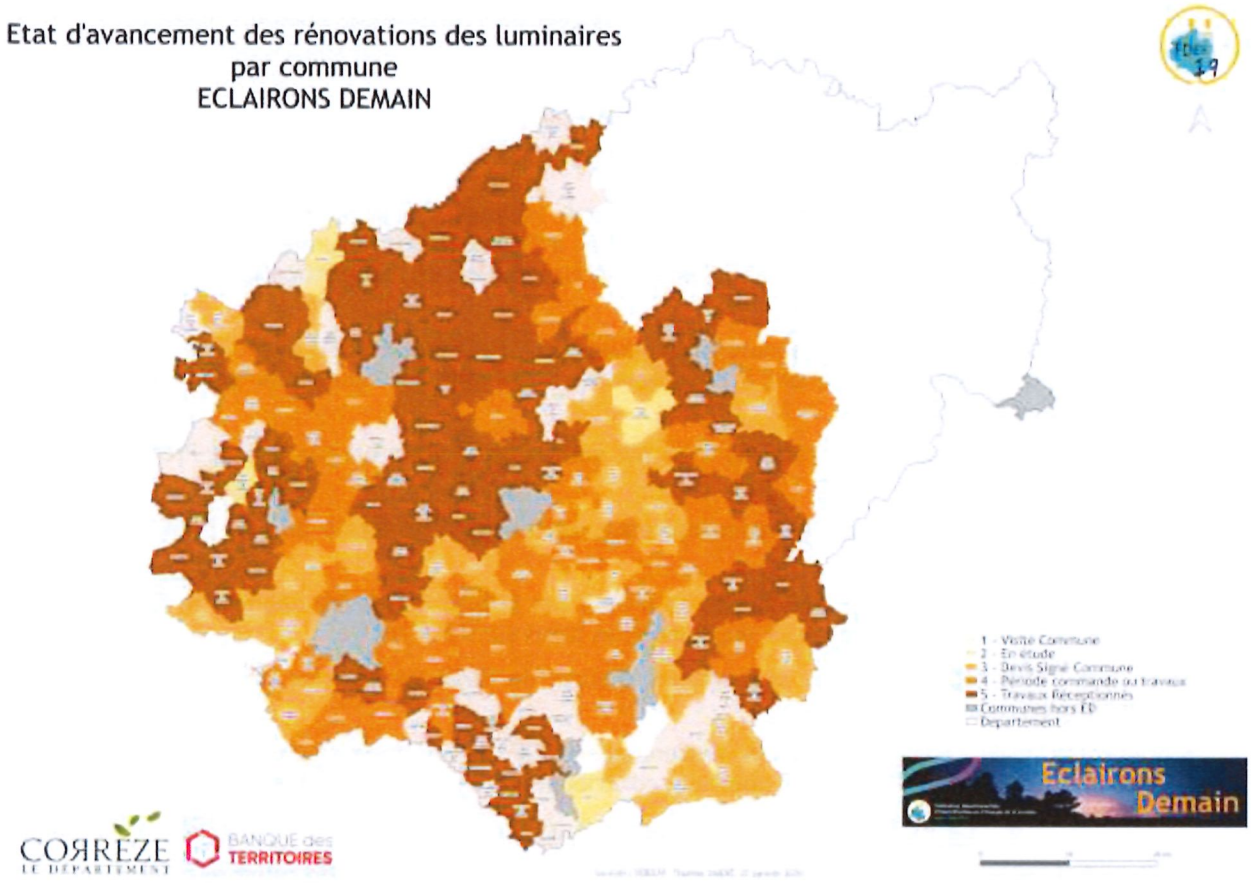

b. Prochains travaux de la commission : exploitation maintenance des installations, investissements quelles orientations ?

Monsieur BARTHUEL explique que la commission Eclairage Public a travaillé sur la mise en place de la Compétence Exploitation et Maintenance des installations d'Eclairage Public

Pour ce faire il est nécessaire de procéder à la rédaction d'un Règlement de Compétence avec les 3 aspects suivants :

- Administratif : l'organisation de la compétence, comment, pour quel membre, à quel rythme, pour quelle durée, gestion des dt-dict, mise en application des modules du SIG, ...
- Technique : le matériel utilisé, les opérateurs concernés
- Financier : Participation ou non, forfaitisation ou non, périodicité des paiements, recours au FCTVA, ...

Le nouveau technicien qui va arriver en avril va travailler sur ce règlement.

c. Eclairage festif

Monsieur DUMOND informe l'assemblée qu'une commune a demandé des prises guirlandes dans le cadre de l'Eclairage public.

Monsieur LANOIR et Monsieur BARTHUEL proposent de débattre à ce sujet, ils ouvrent la discussion sur cette affaire.

Il propose de réfléchir quant à la prise en charge des prises guirlandes sur les mâts et façades liées à l'éclairage public

Il y plusieurs propositions à réfléchir :

- Si la demande de la commune est liée à une affaire en projet de dissimulation de réseaux, la participation financière de la commune est de 50% du montant Hors Taxes des travaux ;
- Si la demande de la commune est liée à une affaire en projet de rénovation des installations d'éclairage public, la participation financière de la commune est de 35% du montant Hors Taxes des travaux.

- Si la demande de la commune n'est pas liée à aucune affaire en projet et dont l'objet ne porte que sur la pose de prises guirlandes, la participation financière de la commune est de 100% du montant Hors Taxes des travaux.

Monsieur MANIERE intervient pour ajouter que l'éclairage festif ne devrait pas représenter une lourde participation financière pour la Fédération. Monsieur DUMOND lui répond que le nombre de communes peut engendrer une lourde dépense.

Monsieur DUMOND répond que la « mode » des éclairage festifs est un peu passée.

Monsieur LANOIR intervient pour dire qu'une demande peut en engendrer plusieurs.

Monsieur RATEAU ajoute qu'un financement de ces équipements dans les communes par la FDEE19 permet d'avoir la main pour avoir son mot à dire sur la nature des travaux.

Monsieur DUMOND ajoute que la discussion n'a pas été entamée à ce sujet.

Monsieur COMBE intervient pour dire que les communes qui installeront les guirlandes par leurs propres moyens ne seront pas inscrites sur le SIG (Système d'Information Géographique) de la FDEE19.

Monsieur RATEAU exprime sa préférence pour une installation et un financement de la FDEE19.

Monsieur BARTHUEL indique que les communes n'ont pas la compétence.

Monsieur DUMOND propose que la FDEE19 garde la main techniquement.

Il est décidé de préserver la prise en charge financière actuelle soit 50% à la charge de la commune.

5. ELECTRIFICATION RURALE

a. Programme FACE 2025 : renforcement, sécurisation, dissimulation

Monsieur LANOIR indique que la commission Electrification Rurale s'est réunie le 20 janvier dernier pour l'arbitrage des travaux FACE.

ENEDIS avait transmis la liste des clients mal alimentés (CMA).

Fin 2023, les CMA sont au nombre de 498 dont 323 en zone rurale et 175 et zone urbaine

124 sont en cours d'études et de travaux, 39 sont inscrits mais non engagés

111 sont proposés pour 2025 tandis que 88 ne sont pas pris en compte

La commission a soumis l'arbitrage des travaux de dissimulation du programme FACE 2025 ainsi que du sous-programme AE EXTENSION du programme FACE 2025 du Bureau Syndical et demande s'il y a des questions.

DOTATION probable en 2025 : 130 400 € soit un montant travaux de 163 000 € HT

- Gel des Restes - à - Réaliser des anciennes dotation FACE 2022-2023-2024 de toutes les affaires non engagées au 1er janvier 2025.
- Mis en STOCK sur le BUDGET PRINCIPAL en attente du besoin dans les secteurs
- Pour rappel les communes sont éligibles au FACE Extension pour leurs propres besoins
- DOTATION en Stock hors 2025 : **56 000 €**
- Soit un montant travaux de 70 000 € HT

Les dotations 2022 et 2023 sont engagées à 100% reste à réaliser 75 000 € de travaux
Les dotations 2024 sont engagées à 60% reste à réaliser 24 000 € de travaux

SE	FACE AE Extension	FACE AP Renforcement	FACE 5	Intitulés des AFFAIRES (FACE C et ART 8)		FACE CE	ART 8 Pour Mémoire
ARGENTAT		132 400,00 €	0,00 €	SAINT-HILAIRE TAURIEUX	Dissimulation Sécurisation HTA au bourg	0,00 €	140 000,00 €
AYEN		189 200,00 €	63 000,00 €	ALLASSAC	Esthétique Pont du Saillant	0,00 €	75 000,00 €
BEAULIEU		42 700,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
BEYNAT		63 000,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
BMT		38 600,00 €	23 000,00 €	CORREZE	Dissimulation BT Impasse Pré Gilet & Barbanel	97 000,00 €	0,00 €
BRIVE		113 900,00 €	0,00 €	TURENNE	Sécurisation BT Esthétique HTA La Grande	0,00 €	185 000,00 €
EGLETONS		74 200,00 €	151 000,00 €	ROSIERS-D'EGLETONS	Dissimulation Compl. Sécurisation Naumont	0,00 €	100 000,00 €
HAUTE VEZERE		178 000,00 €	44 000,00 €	MASSERET	Renforcement Sécurisation BT Centre 90920 TJ	0,00 €	120 000,00 €
LARCHE		18 000,00 €	0,00 €	USSAC SUR COUZE	Dissimulation au Sourou	101 000,00 €	0,00 €
LA ROCHE CANILLAC		28 700,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
LUBERSAC		135 400,00 €	31 000,00 €			0,00 €	0,00 €
MERCOEUR		0,00 €	41 000,00 €			0,00 €	0,00 €
MEYSSAC		107 000,00 €	62 000,00 €	MEYSSAC	Dissimulation HTA Vallon	0,00 €	110 000,00 €
ORGNAC		262 800,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
SAINT PRIVAT		40 200,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
SAINTE FEREOLE		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
SEILHAC		88 700,00 €	0,00 €	CHAMBOULIVE	Dissimulation Fontalerie 2	84 000,00 €	0,00 €
TULLE NORD		32 000,00 €	0,00 €	CHAMEYRAT	Dissimulation Chem. du Puy de Mont (Stade)	82 000,00 €	0,00 €
TULLE SUD		0,00 €	0,00 €	LAGARDE MARC LA TOUR	Dissimulation entrée OUEST DU BOURG	114 000,00 €	0,00 €
MONTANT HT	0,00 €	1544 800,00 €	415 000,00 €			478 000,00 €	750 000,00 €

Dotation conservée sur le Budget Principal A verser à survenance de besoins

Suite à l'arbitrage du bureau, Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Tous les secteurs n'avancent pas en même temps et les dotations.

b. Gestion des branchements provisoires dans les communes

Monsieur DUMOND indique que, lors des réunions de secteurs d'ENEDIS, il s'avère que 22 communes ont formulé une demande de branchement provisoire auprès d'ENEDIS entre 2022 et 2024.

Le prix des branchements provisoires s'élève à 450 €. Une discussion a été entamée avec le Bureau à ce sujet.

Il rappelle que, pour les branchements « à demeure », le prix du compteur Linky est de 30 €/an si la commune fait partie du Groupement d'Achat d'Energie (GAE) de la FDEE19 ;

Il propose que la FDEE19 :

- Prenne en charge ces branchements provisoires via le FACE Extension (pour une extension définitive, la commune devra s'adresser à la FDEE19 pour le branchement)
- Recense des communes volontaires
- Etudie la possibilité de mettre en place une borne escamotable, Marché de fourniture pour mutualisation de l'achat.

Ces demandes sont identifiées par le nom de la commune. Certaines demandes sont faites au nom du maire ou d'une personne physique de la commune. La liste par nom ne permet pas d'identifier si des demandes sont faites par ce biais là (1030 personnes).

c. Informations sur les extensions

Monsieur LANOIR rappelle qu'actuellement, les frais de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sont les suivants :

- Coût forfaitaire de 90€ par mètre linéaire pour les particuliers, les collectivités, les établissements publics, les associations (culturelles, sportives, sociales, ...) l'état, les agriculteurs et les promoteurs de logements sociaux.
- Coût au réel des travaux pour les professionnels.

Il est nécessaire que les maires indiquent le linéaire et le montant de la participation du demandeur sur les Permis de Construire ou d'Aménager.

Il reste la difficulté de fixer un montant pour les extensions aériennes et les extensions souterraines.

Le bureau syndical a proposé de demander un acompte de 80 % avant le début des études pour tous les demandeurs (particuliers, professionnels, collectivités) lorsque le montant des travaux dépasse 1500 €.

L'acompte de 80% n'est pas adapté aux extensions aériennes au forfait (exemple récent d'une extension sur le Secteur d'Energie de ST PRIVAT.

Exemples :

- Pour une Affaire Extension aérienne de 310 ml soit 27 900€, la participation s'élève à 16 740€. L'acompte de 80% représente 13 400€
- Pour une Affaire Extension soldée à 20 000€ la participation s'élève à 12 000€ et le secteur doit rembourser 1400€. Cette solution n'est pas la plus pratique comptablement.

Afin d'éviter cette comptabilité complexe, il est proposé un montant d'acompte de 60% de la participation au coût de l'opération déduction faite de la PCT (40%), uniquement pour les extensions aériennes au forfait.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

d. Production de devis d'extension

Monsieur DUMOND informe l'assemblée qu'un particulier qui a demandé une extension souhaite que l'on établisse un devis pour qu'il puisse le joindre à son dossier de demande de prêt auprès de la banque suite à l'acquisition ou la construction d'un bâtiment.

La FDEE19 ne peut pas refuser de faire ces devis mais il faut prendre les précautions suivantes :

- Prendre en compte les coûts de MOE, les études et les travaux dans le calcul
- Bien définir la zone des travaux pour éviter une différence financière ultérieure, attention aux autorisations de passage et aux contraintes de charge du réseau
- Seul le représentant de secteur a le droit de signer le devis car il engage le montant des travaux
- Utiliser un format de devis spécifique à la FDEE19

e. Textes législatifs en vigueur

Selon le Code de l'urbanisme, Article L111-12, les Bâtiments, locaux ou installations sans PC, PA ou DP ne peuvent être raccordés aux réseaux d'électricité, d'eau, de gaz ou de télécommunication

Selon le Code de l'urbanisme, Article L421-9, lorsque la construction est achevée depuis plus de 10 ans, le refus de permis ne peut être fondé sur l'irrégularité de la construction sauf si :

- La construction a été réalisée sans permis de construire, malgré sa nécessité
- Dans une zone mentionnée à l'Article L562-1
- Zones exposées aux risques interdisant tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, ...

Monsieur BARTHUEL évoque le problème car il y a plusieurs dossiers sans autorisations d'urbanisme. Il faut savoir si la Préfecture donne dérogation pour ces cas particuliers. Monsieur DUMOND ne veut pas prendre seul la responsabilité de ces extensions.

Monsieur MANIERE intervient pour dire qu'il est concerné par une demande de 14 branchements en zone inondable. Monsieur DUMOND ajoute qu'il y a seulement 3 contrats.

Monsieur BARTHUEL rappelle que la loi APER, pénalise le 1er demandeur d'une extension, les suivants utilisant sa partie d'extension financée.

Pour cette raison, il propose la mise en place un schéma directeur des extensions pour anticiper les futurs besoins des constructions.

f. Convention tripartite d'utilisations des supports de Distribution Public d'Electricité basse tension (BT) pour un réseau de communications électroniques avec la société OPTEAM IP

Monsieur DUMOND explique que la Société OPTEAM'IP en tant qu'opérateur d'un réseau de communications électroniques, souhaite déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de la FDEE19 selon une technologie filaire (câbles cuivre, câbles coaxiaux, câbles à fibres optiques), et de fait, d'utiliser les supports de distribution publique d'électricité aériens BT et HTA.

Il propose la signature d'une convention tripartite entre la société, ENEDIS et la FDEE19 définissant les conditions techniques et financières.

Approuvée à l'unanimité

g. Convention tripartite d'utilisations des supports de Distribution Public d'Electricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour un réseau de télécommunication avec la société SERFIM TIC

Monsieur DUMOND explique que la Société SERFIM T.I.C., en tant qu'opérateur d'un réseau de communications électroniques, souhaite déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de la FDEE19 selon une technologie filaire (câbles cuivre, câbles coaxiaux, câbles à fibres optiques), et de fait, d'utiliser les supports de distribution publique d'électricité aériens BT et HTA.

Il propose la signature d'une convention tripartite entre la société, ENEDIS et la FDEE19 définissant les conditions techniques et financières.

Approuvée à l'unanimité

h. Convention tripartite d'utilisations des supports de Distribution Public d'Electricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour un réseau de télécommunication avec la société BIRDZ

Monsieur DUMOND explique que la Société BIRDZ souhaite exploiter un Réseau de communications électroniques sur le Réseau BT aériens desservant les communes du territoire de la FDEE19 pour l'installation et l'exploitation de répéteurs dans le cadre du déploiement d'un réseau de télé relevé des compteurs d'eau et de capteurs environnementaux.

Il propose la signature d'une convention tripartite entre la société, ENEDIS et la FDEE19 définissant les conditions techniques et financières.

Approuvée à l'unanimité

i. Convention tripartite d'utilisations des supports de Distribution Public d'Electricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour un réseau de télécommunication avec le Syndicat mixte de supervision de la Corrèze

Monsieur DUMOND explique que, dans le cadre du déploiement de caméra de supervision, le Département et les communes adhérentes souhaitent utiliser les supports du réseau public de distribution pour installer ces équipements.

Il propose la signature d'une convention tripartite entre le Département, ENEDIS et la FDEE19 définissant les conditions techniques et financières.

Approuvée à l'unanimité

Monsieur BARTHUEL précise qu'ENEDIS vérifie la résistance des supports.

La redevance représente 27,50 € par support

6. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

a. La rénovation énergétique des bâtiments

Monsieur BARTHUEL rappelle à l'assemblée que les statuts de la FDEE 19 ont inclus cette compétence optionnelle en 2024.

Actuellement, la FDEE19 effectue un démarchage auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et des Etablissements de Coopération Intercommunale quant à ce sujet.

b. Proposition d'évolution du parc des bornes de recharge, prise en charge financière

Monsieur BARTHUEL informe l'assemblée que, en dehors du schéma directeur de déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques, certaines communes souhaitent faire installer une infrastructure.

La question est de savoir qui prend en charge les coûts en investissement et en fonctionnement.

Monsieur DUMOND précise qu'une borne de recharge de 22 kw représente un coût de 10 000 € par an.

Il s'interroge sur la nécessité d'installer des bornes car il y en a en nombre suffisant sur le territoire. Certaines bornes ne fonctionnent que 2 mois par an.

Il propose de modifier le règlement de la compétence notamment concernant le financement de la compétence mais de conserver les mêmes modalités administratives et techniques

Le Bureau Syndical propose que les communes participent à hauteur de 50 % pour l'investissement et que la FDEE19 conserve les frais de fonctionnement.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

c. Mobilité douce

Monsieur BARTHUEL informe l'assemblée de la décision d'accompagnement de la mobilité douce sur les voies vert pâle du Conseil Départemental de la Corrèze via un équipement multi fonction (Vélo, IRVE, EP, ...) doit être regardé avec attention. Il faut prendre attache avec le CD19 pour cibler le parcours. On a des solutions à apporter quant aux points de recharge pour les vélos électriques.

En effet, le coût de revient durable (Investissement et exploitation) reste à étudier au regard des besoins, une proposition sera faite pour engager ou non le projet et le proposer au Conseil Départemental.

Il est nécessaire d'étudier le financement, notamment les subventions possibles, car il s'agit d'argent public.

d. Evolution du mode de gestion du réseau MOBIVE - Mission AMO

Monsieur BARTHUEL rappelle que le réseau MOBIVE est le réseau qui permet de valoriser le réseau de bornes de recharge de véhicules électriques.

Monsieur BARTHUEL rappelle que le réseau MObiVE est constitué de syndicats d'énergie de la Région Nouvelle Aquitaine. Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), propriété de la FDEE19 sont intégrées à ce réseau.

Ce réseau se doit d'être évaluer. Sa pertinence et son fonctionnement actuel sont-ils adaptés au contexte actuel ? Pour cela, il est nécessaire de procéder à une étude et à une analyse de son fonctionnement, de sa gestion afin de définir les orientations futures à mettre en œuvre.

Pour ces raisons, Monsieur DUMOND propose aux membres du Comité Syndical de participer à une mission d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur l'évolution du mode de gestion du réseau MObiVE coordonné et organisé par le syndicat d'Energie du Lot et Garonne. La participation financière de la FDEE19 aux coûts de cette mission d'évaluation sera calculée au prorata du nombre d'IRVE des Syndicats participants.

A savoir que chaque AODE participera financièrement à cette mission AMO au prorata du nombre de points de charge sur son réseau.

Monsieur BARTHUEL s'interroge sur la nécessité de délégation de service public, comme certains le font, ou mettre en place une gestion locale comme le Syndicat du Tarn. D'où la nécessité de faire une étude sur l'ensemble du réseau néo-aquitain pour savoir quels sont les pistes pour mieux fonctionner.

C'est une AMO qui va étudier les modes de gestion adaptées à notre situation.

Monsieur DUMOND rappelle c'est une gestion assez lourde.

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée l'autorisation d'engager la participation financière et technique de la Fédération dans cette mission d'évaluation.

Approuvée à l'unanimité

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des questions et donne rendez-vous au comite syndical au 3 avril prochain. Il compte sur la présence des délégués car il faudra voter le budget 2025. Ce comité se tiendra à l'immeuble consulaire de Tulle.

Il ajoute que l'assemblée générale de la FDEE19 avec la présentation des différents CRAC (compte-rendu d'activité) de la FDEE19, d'ENEDIS et d'EDF aura le lieu le 26 juin 2025 à la salle des fêtes de Lanteuil suivi d'un repas au restaurant « Chez Maria ».

Sans question, Monsieur DUMOND remercie l'assemblée et les intervenants pour leur participation et leur souhaite une bonne soirée.

Le Président,

Christian DUMOND

Le Secrétaire,

Yves FLEURY